

C.C.T.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°7 SANITAIRES- PLATRERIE- CARRELAGE-FAIENCES- PEINTURE

Projet d'aménagement du site ferroviaire de Costeregard, sur les communes de Chanac et de l'Esclanèdes

Maîtres d'ouvrage (groupement de commande) :

Commune de l'Esclanèdes

lieu-dit Bruel, 48230 ESCLANEDES

Commune de Chanac

Place de la Bascule

48230 Chanac

Maîtrise d'œuvre :

LCD'O le compas dans l'œil 22 Rue Sadi Carnot 48100 MARVEJOLS

EXTRA-MUROS 23 chem Chaumeilles, 48230 CHANAC

GENERALITES SANITAIRES

I- RESCRIPTIONS ET REGLEMENTS A OBSERVER

Sauf dérogation explicitement indiquée dans le présent programme, l'ensemble des fournitures et des travaux sera conforme aux documents suivants, qui s'appliquent à la date de l'appel d'offres au bâtiment considéré.

Ces documents figurent dans le REEF 58 publié par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.):

- Textes législatifs et réglementaires (tome 1, 1 bis, I ter, 1 quater).
- Documents Techniques Unifiés, règles de calcul et autres documents (tome III, III bis, III ter). - Normes applicables au bâtiment (tome IV à VIII).
- Normes publiées par l'U.T.E. classe "C" Electricité.
- Règlement sanitaire départemental type.
- Le guide technique n°1 "Protection sanitaire des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine", élaboré par le CSTB et le SRIRS à la demande de la Direction Générale de la Santé (circulaire n°593 du 10 avril 1987),
- Arrêté du 10 juin 1996 relatif à l'interdiction d'emploi des brasures contenant des additions de plomb dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine.
- Textes réglementaires sur la législation du travail et la protection des travailleurs.
- Recommandation et règles techniques des divers organismes agréés ou professionnels.
- Arrêté du 25/06/80 modifié, portant l'approbation du règlement de sécurité dans les ERP.
- Arrêté du 14 Février 2000 modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.
- Code du Travail.
- Aux règles de calculs et aux règles EUROVENT.
- Aux codifications des règles de conformités des appareils.
- Aux règles de l'art.
- Circulaire du 9 mai 1985 relative au commentaire technique des décrets 84-1093 et 84-1094 du 7 décembre 1984 concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail.
- Arrêté du 5 Août 1992
- Prévention des incendies et désenfumage de certains lieux de travail.
- Décret n°88523 du 5 Mai 1998 relatif au bruit et vis-à-vis du voisinage.
- Décret n°95408 du 18 Avril 1995 et arrêté du 10 Mai 1995 relatif au bruit vis-à-vis du voisinage.
- Décret n°88.1 056 du 14 Novembre 1988 relatif à la protection des travailleurs.
- Décret du 17/10/1957 relatif à la classification des matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'incendie.
- Arrêté du 04/11/1975 relatif à la réglementation de l'utilisation de certains matériaux et produits dans les établissements recevant du public, complété par l'Arrêté du 01/11/1976.
- Code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 21/04/1983 relatif à la classification du degré de résistance au feu des éléments de construction.
- Arrêté du 30/06/1983 relatif à la classification des matériaux de construction et d'aménagement selon leur réaction au feu.
- Agrément ou avis techniques favorables délivrés par le C.S.T.B. -Règles professionnelles édictées par les chambres syndicales.
- Arrêté du 13 Mars 1976 relatif aux taux de ventilation des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation.
- Prescriptions constructeurs.

Normes

- DTU 60.1 Plomberie Sanitaire pour bâtiment à usage d'habitation février 1982
- DTU 60.11 Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire octobre 1988
- DTU 60.2 Canalisation en fonte EU, EV, EP juillet 1984
- DTU 60.5 Canalisations en cuivre sept. 1987
- DTU 65.10 Canalisations EF/EC/EU/EV/EP dans bâtiments février 1990
- DTU 65.20 Isolation des circuits, appareils et accessoires octobre 1993
- DTU 60.31 à 33 Travaux de canalisations en PVC nov. 1981
- NF A 51.102/103/120/122/124 tubes cuivre.
- Normes AFNOR, UTE, ISO, NF.

Protection Incendie :

Tous les textes, les arrêtés et les décrets publiés dans les brochures n° 1011, 1477/1 à 1477111, 1536, 1540, 1603 du Journal Officiel, dernière édition.

Confort acoustique : Tous les textes en vigueur et notamment :

- l'arrêté du 14 juin 1969, modifié par l'Arrêté du 22 Décembre 1975, relatif à l'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation,
- l'arrêté du 10 Février 1972, modifié par l'Arrêté du 23 Mars 1978, relatif à l'attribution aux bâtiments d'habitation d'un Label Confort acoustique,
- la circulaire n° 79-41 du 23 avril 1979 modifiant la circulaire n° 72-110 du 29 juin 1972 relative au Label Confort Acoustique,
- la circulaire n° 82-04 du 07 janvier 1982 relative au Label Confort Acoustique. Normes UTE pour les équipements électriques associés. Les décrets du 15 novembre 1967 et du 14 juin 1969 du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Equipement et les textes complémentaires.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et ne constitue qu'un rappel des principales réglementations applicables à l'installation. En règle générale, l'entrepreneur du présent lot devra se tenir au courant de toutes modifications applicables au moment de la signature du marché. Si en cours de travaux, de nouveaux règlements ou normes entrant en vigueur, l'entreprise est tenue d'en référer, par écrit, au Maître d'Ouvrage. En outre, tous les matériaux proposés et procédés de construction non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. en vigueur à la date de l'adjudication. Leur mise en œuvre devra tenir compte des "conditions d'emploi" indiquées dans ces avis techniques.

II - DOCUMENTS A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

1) Réservations

1 mois maximum après la signature des marchés l'entrepreneur devra remettre :

- Les plans de réservation pour passage des canalisations.
- Les plans des socles, souches, etc. , tous les détails de génie civil nécessaires à l'exécution et réalisation de l'ouvrage de second œuvre.

Toutes les réservations, carottages, percements dans l'existant pour les passages des canalisations, gaines, tubes sont à la charge du présent lot.

2) ETUDES DE SYNTHESE

Le présent lot devra la réalisation des études de synthèse contrôlées par la maîtrise d'œuvre. Il aura à sa charge l'élaboration des plans, des coupes et des détails et de synthèse, Les études de synthèse ont pour objectif d'assurer la cohérence spatiale des éléments d'ouvrages de tous les corps d'état, dans le respect des dispositions architecturales.

3) DOE

A la fin des travaux, l'entrepreneur devra remettre au Maître d'Oeuvre deux exemplaires du Dossier des Ouvrages Exécutés, comprenant :

1-les instructions claires et précises concernant la conduite des installations et leur entretien périodique

2-les schémas des installations précisant la position et le rôle des appareils installés

3-les plans rigoureusement conformes aux installations réalisées.

De plus, les documents suivants seront à fournir lors de la réception définitive :

-notice d'entretien, notice de maintenance, notice et documentation détaillées de chacun des équipements

-attestation de contrôle CONSUEL, fournie par un organisme agréé. Les instructions et les schémas devront être affichés sous protection dans les divers locaux techniques. Les plans avec tracés exacts conformes à la réalisation seront fournis au BET qui les transcrira sur les calques pour reprographie.

III - ESSAIS

Lorsque les installations seront terminées et les divers réglages auront été effectués par l'entrepreneur, il sera procédé aux essais et vérifications de conformité avec les prestations de son marché. Les essais seront exécutés à la diligence du Maître d'Oeuvre, en présence du Bureau d'Etudes. L'entrepreneur sera tenu de s'y faire représenter, de fournir tous les appareils et de prévoir tous les accessoires à ces essais.

GENERALITES PLÂTRERIE

- Le présent lot a à sa charge les travaux de cloisonnements du bâtiment.
- Ces ouvrages seront réalisés en coordination avec les lots techniques pour passages de gaines ou de canalisations destinées à être encastrées et pour mise en place des renforts de cloisons au droit des fixations d'appareils sanitaires et de radiateurs. (Les renforts seront dus par le présent lot).
- Le tracé des cloisonnements sera réalisé par le présent lot qui signalera les discordances éventuelles entre son propre tracé et les implantations réalisées avant toute réalisation, faute de quoi il se verra supporter les frais de démolitions et reprises pour mise en conformité aux plans.
- Les travaux de protection des autres ouvrages et le nettoyage du chantier en fin d'intervention sont dus par le présent lot.
- Tous les angles saillants seront protégés par des arêtes métalliques sur toute leur hauteur.
- Les huisseries inscrites dans les cloisonnements réalisés par le présent lot seront mises en place par le présent lot qui en assurera la liaison avec les cloisons et les sols ainsi que la mise de niveau et d'aplomb.

I - Planimétrie

Planitude locale: Une règle de 0,20cm ne doit pas laisser apparaître sur le parement entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait d'écart supérieur à 0,5mm ni manque ni changement brutal entre éléments de cloisons.

Planitude générale: Une règle de 2m00 appliquée sur le parement de la cloison et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart de plus de 5mm.

Verticalité: Une tolérance de 5mm pour une hauteur de 2,50m sera seule acceptable.

II - Normes et règlements

Les ouvrages du présent lot seront réalisés selon les règles de l'art et conformément aux normes et règlements en vigueur.

Normes AFNOR

DTU 20-11 et DTU 23-1 Parois et murs en maçonnerie ou béton banché.

DTU 25-1 notamment article 4.43 Enduits intérieurs en plâtre

DTU 25-31 Ouvrages verticaux de plâtreries. DTU 25-222 Plafonds.

DTU 25-41 relatif au ouvrages en plaques de plâtre

DTU 70-1 et 70-2 Installations électriques. DTU 60-1 Plomberie.

DTU 59-1 Travaux de peinture. DTU 36-1 Menuiserie bois.

NFP 72.003 Liants et colle de blocage.

NFP 92.507 Réaction au feu des matériaux.

NFP 15.100 Installations électriques.

Règles THK 77, THG 77, THB 82: Règles de calculs thermiques.

Avis techniques relatifs aux liants colles utilisés pour les différents produits mis en oeuvre.

Cahier CSTB N°1.637 relatif au doublage des murs.

Cahier CSTB N°1.660 relatif aux complexes d'isolation thermique.

CSTB 1624 n°206 guide de l'isolation par l'intérieur.

Procès verbaux de classement au feu des produits mis en oeuvre.
Normes Françaises B54.007 B50.020 B50.010

GENERALITES CARRELAGE-FAIENCES

-Le présent lot a à sa charge:

- *L'exécution des carrelages collés
- *L'exécution des faïences murales
- * La mise en oeuvre de chape de ragréage
- *La pose des divers accessoires de finition plinthes, habillages divers suivant indications ci-après.
- *La fourniture de l'ensemble des matériels.
- *Le nettoyage des gravats provenant de son intervention.
- *Les carrelages et faïences employés seront de classification "BON CHOIX".

RAPPEL:

Les ouvrages du présent lot seront réalisés selon les règles de l'art et conformément aux normes et règlements en vigueur.

Normes AFNOR

NF.P 61 311 NF.P 312 à 314

DTU 52-1 Revêtements de sols scellés.

DTU 55 Revêtements muraux scellés.

Ainsi qu'aux prescriptions spéciales des fournisseurs.

Tous les matériaux à mettre en oeuvre seront accompagnés pour approbation par le Maître d'Oeuvre, d'un agrément technique du CSTB.

I - CONDITIONS DE MISES EN OEUVRE:

Avant tous travaux, l'entrepreneur réceptionnera en présence du Maître d'oeuvre:

-Les supports horizontaux, vérification de la planéité suivant les tolérances du DTU, et la hauteur des réservations.

-Les supports verticaux dito ci dessus.

Les colles utilisées auront un agrément du CSTB.

Sont à prévoir par le présent lot:

-Les réservations nécessaires aux autres corps d'état pour passage canalisation et fourreaux, il devra donc prendre contact avec les lots concernés afin de programmer son intervention, en ce qui concerne les calfeutremments, les percements, les raccords etc...

A la fin des travaux, les sols seront protégés par un épandage de sciure de bois blanc. Cet épandage sera éventuellement complété en cours de travaux. Le nettoyage soigné sera réalisé avant les travaux de peinture.

Les carrelages et faïences prévus au présent devis seront présentés au Maître d'oeuvre avant exécution des travaux. Ils seront éventuellement accompagnés des avis techniques. Les teintes et polychromies seront au choix du Maître d'oeuvre.

Il est à noter que le Maître d'oeuvre pourra choisir différentes teintes dans un même local.

GENERALITES PEINTURES

-Le présent lot a à sa charge l'exécution des peintures et revêtements muraux du bâtiment concerné par le projet sur supports de toutes natures, bois, métal, enduits, plaques de plâtre etc...

- *Compris la préparation des dits supports avant peintures

- *La protection des ouvrages voisins
- *Le nettoyage de toutes les salissures provenant de l'intervention de ce lot.

Les ouvrages du présent lot seront à réaliser selon les règles de l'art et conformément aux normes et règlements en vigueur.

Normes AFNOR NFT 30.001 et 30.003

DTU 59-1

Prescriptions techniques de l'UNVP.

Prescriptions spéciales des fournisseurs.

I- PREPARATIONS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE:

1) Sur tous les supports à base de plâtre, carreaux de plâtre et tout produit plaques de plâtre à épiderme cartonné les travaux préparatoires seront:

- *Egrenage
- *Epoussetage
- *Impression durcissante et pénétrante pour les plâtres courants
- *Impression d'accrochage pour les plâtres durs
- *Impression isolante pour les plaques de plâtre à parement cartonné compatible avec les finitions
- *Rebouchage
- *Enduisage

2) Sur tous les supports à base de liant hydraulique les travaux préparatoires seront:

- *Meulage ébavurage
- *Egrenage
- *Brossage
- *Epoussetage
- *Dégrossissage du bullage et des creux et balèvres
- *Impression d'accrochage
- *Enduisage sur voiles béton banché par enduit gras repassé type GS.

3) Sur tous les supports à base de bois et aggloméré de bois les travaux préparatoires seront:

- *Brossage
- *Ponçage
- *Essuyage soigné
- *Imprégnations ou Impressions
 - Impression microporeuse
 - Impression isolante
 - Impression hydrofuge
 - Lasure
 - Impression pour bois à vernir
- *Masticage
- *Bouche pore

4) Sur tous les supports métaux non ferriques les travaux préparatoires seront:

- *Aluminium ou alliages d'aluminium
- Dégraissage au solvant chloré
- Lavage

- Essuyage
- *Cuivre et alliage de cuivre
- Dégraissage au solvant chloré
- Décapage du poli du cuivre au papier abrasif
- Décapage du vert de gris au papier abrasif
- Lavage
- Essuyage
- *Zinc et acier galvanisé
- Dégraissage au solvant
- Lavage
- Essuyage

5) Sur tous les supports métaux ferrifères les travaux préparatoires seront:

- Décapage
- Essuyage soigné
- Application d'une couche primaire contenant des pigments inhibiteurs de corrosion.

II- PHASE D'EXECUTION

1) *Couche intermédiaire:

Elle s'applique après nettoyage sur couche primaire; elle est compatible avec la couche de finition.

2) *Révision:

Pour les travaux de finition soignée, il y a lieu de prévoir une vérification et éventuellement une retouche de l'état de surface obtenu sur la couche intermédiaire. Cette révision consiste à une application localisée d'enduit ou de mastic suivi d'un ponçage et d'un époussetage. Elle nécessite ensuite l'application locale d'une couche intermédiaire.

3) *Couche de finition:

La couche de finition donne l'aspect définitif prescrit (mat satiné ou brillant tendu ou poché) et la couleur désirée.

III- CHOIX DES PRODUITS DE PEINTURE

L'entrepreneur de peinture est seul responsable du choix des produits quant à leur compatibilité entre couches et à leur tenue. Ceci que se soit pour des produits fournis prêts à l'emploi ou confectionnés sur chantier.

IV- DELAI DE RECOUVREMENT

L'intervalle de temps à respecter entre deux couches successives est fonction de la nature du liant du produit de peinture et des conditions thermo hygrométriques. Les prescriptions du fournisseur déterminent ces intervalles à respecter.

V- APPLICATION DES PRODUITS DE PEINTURE

L'application des produits de peinture peut s'effectuer soit manuellement soit mécaniquement. Le choix de méthode d'application sera arrêté suivant le support, l'aspect de finition recherché et les spécifications du fabricant du produit de peinture.

VI - REMISE DU CHANTIER AU PEINTRE

Au moment de l'exécution des travaux de peinture, le chantier sera hors d'eau et hors d'air.

La dépose puis la repose après travaux de peinture des radiateurs de chauffage s'il y a lieu sera réalisée par l'entreprise de chauffage.

Les travaux de mise en jeu des menuiseries bois et la pose de la quincaillerie sera réalisée. La dépose d'éléments de quincaillerie pour travaux de peinture sera réalisée par le peintre et sous sa responsabilité.

VII - TRAVAUX APRES PEINTURE

En fin de travaux de peinture l'entrepreneur procédera au nettoyage concernant les salissures occasionnées par son intervention et ce sur tous type de support (verre, bois, sols carrelages ou PVC etc...)

L'entrepreneur devra les diverses retouches et reprises après réalisation des travaux de finition dus par les autres lots.

VIII - COLORIS

Avant toute commande, l'entreprise devra demander au représentant du Maître d'Ouvrage de définir le choix des coloris.

IX- PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra la protection de ses ouvrages, en cours de chantier et devra en outre veiller à ce que les ouvrages ne soient pas cause de dégradations des autres ouvrages.

Toutes les détériorations et dégradations qui apparaîtront en cours de chantier seront réparées aux frais de l'entrepreneur.

Tous les ouvrages seront soigneusement protégés en cours de chantier, et en particulier, les seuils, bandeaux, appuis et ouvrages similaires qui risquent des épaufures.

X- NETTOYAGE

L'entrepreneur devra veiller à faire maintenir en permanence le chantier en état de propreté jusqu'à la réception des travaux.

Il sera effectué, dans toutes les parties des bâtiments et abords autant de nettoyages que nécessaires et au moins une fois par semaine avant le rendez-vous hebdomadaire.

XI - PROGRAMME - MISE AU POINT DU PROJET

Le programme de l'opération décrit au C.C.T.P. et le détail de métré ont pour objet de guider et de faciliter le travail d'analyse des entreprises. Elles devront, par un travail personnel de réflexion, apporter la connaissance de leur spécialité pour l'étude et la réalisation des travaux.

Les solutions proposées au C.C.T.P. seront examinées avec soin par chaque entrepreneur.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de supprimer l'ensemble des prestations prévues sur un ou plusieurs articles. Dans cette hypothèse, l'entreprise ne pourra prétendre à une modification des prix unitaires pour le reste du marché.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES : WC DE LA GARE

Rappel études d'exécution :

Les études d'exécution pour l'ensemble des corps d'état sont à la charge des entreprises, le Maître d'œuvre étant titulaire d'une mission de base avec VISA sans études de SYNTHÈSE.

I- Préparations (commune de Chanac)

1) Installation de chantier

1 - 1 Protection des ouvrages :

Le titulaire du présent lot doit prévoir, à sa charge, la protection de tous les ouvrages susceptibles d'être détérioré ou taché par son intervention.

1 - 2 Dossier des ouvrages exécutés :

Le DOE sera décomposé en 3 sous dossier :

Le dossier de recollement comprenant :

Les plans de fabrication de l'entrepreneur, les notes de calcul, schémas généraux et de détails, schémas fonctionnels, schémas électriques, ...

L'ensemble de ces documents porte de manière explicite la mention "Document conforme à l'exécution" dans le cartouche.

Le dossier des matériaux et essais comprenant :

Les fiches techniques des matériels et matériaux.

Les PV de toute nature (classement au feu, PV CF, etc...) y compris nouvelle réglementation européenne.

Les procédures d'agrément particulières (ATEX...si variante proposée par l'entreprise).

Les certificats d'essais réglementaires éventuels (Coprec, Consuel, ...).

Les certificats de qualité de mise en oeuvre éventuels.

Les fiches d'essais internes ou externes de toute nature, fiches d'autocontrôle.

Les rapports de formation des utilisateurs éventuels.

Le dossier de maintenance comprenant :

Les notices de fonctionnement.

Les notices de nettoyage et d'entretien des matériaux.

Les prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipements mis en oeuvre (en langue française).

Le DOE sera remis à la maître d'oeuvre en 4 exemplaires, dont un sous fichier informatique sur CD ROM.

Avant la production des 4 dossiers, un exemplaire sera transmis à la maîtrise d'oeuvre pour validation.

Tous les dossiers doivent être complets ou seront automatiquement refoulés.

Chaque dossier sera présenté sous forme de classeur comprenant :

le cartouche de l'affaire collé sur le classeur.

la liste des pièces contenues dans le classeur avec le sommaire général et le sommaire détaillé du classeur.

le numéro et le nom du lot concerné.

Tous les supports informatiques seront accompagnés par un sommaire détaillé mettant en relation le nom du fichier et le libellé en clair du cartouche.

II- Plâtrerie

1) LA GARE ET ANNEXE (commune de Chanac)

1 - 1 Cloisons

Doublage des cloisons existantes sur 2,5m de haut par :

- des fourrures 18mm type style mob
- deux plaques de gypse de type fermacel 13 mm (26mm)
- Façon des joints de plaques à 3 passes.
- Protection des pieds de cloisons suivant réglementation en vigueur.
- Finition des angles saillants par arêtes métalliques.
- Compris vissage sur ossature

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, aux avis techniques et aux recommandations du fabriquant.

1 - 2 Doublage

Doublage des murs existant sur 2,5 m de haut par :

- Une plaque de gypse de type fermacel 13 mm collé sur mur existant
- Façon des joints de plaques à 3 passes.
- Protection des pieds de cloisons suivant réglementation en vigueur.
- Finition des angles saillants par arêtes métalliques.
- Compris vissage sur ossature

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, aux avis techniques et aux recommandations du fabriquant.

1 - 3 Plafond

Plafond placo hydro suspendu au plafond existant compris isolant LR de 100mm

- Exécution de plafond suspendu comprenant :
- Ossature de type PRF Stil 530 entraxe 60cm conforme au PV du CSTB.
- Isolation sur ces plafonds par fourniture et pose d'une couche de laine de roche densité 25Kg/m³ nu épaisseur 100mm.
- Parement composé d'une plaque de plâtre pour zone humide type Placomarine, vissage conforme au PV CSTB.
- Façon des joints de plaques à 3 passes avec bande pour joint.
- Finition des arêtes et angles saillants par arêtes métalliques.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, aux avis techniques et aux recommandations du fabriquant.

1 - 4 Cloisons gaines techniques

Habillage de bâti support de Wc (sur toute la hauteur et la largeur de la cloison support) par :

- des fourrures 48mm
- deux plaques de gypse de type fermacel 13 mm (26mm)
- Façon des joints de plaques à 3 passes.
- Protection des pieds de cloisons suivant réglementation en vigueur.
- Finition des angles saillants par arêtes métalliques.
- Compris vissage sur ossature

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, aux avis techniques et aux recommandations du fabriquant.

III - Sanitaire

1) LA GARE ET ANNEXE (commune de Chanac)

1 - 1 Dépose

Le présent lot devra la dépose de tous les équipements sanitaires existants dans le bâtiment comprenant. Il devra mettre à disposition ces équipements au maitre d'ouvrage. Si celui-ci ne souhaite pas en disposer le présent lot devra leurs évacuations en décharge spécialisé après vidange intégrale.

1 - 2 WC

Fourniture et pose d'un WC suspendu handicapé comprenant :

- cuvette courte indépendante à sortie arrière à assise ergonomique sans trou de fixation d'abattant, pipe WC coudée, sans bride
- châssis support avec fixations murales et au sol, pour hauteur de fixation à 49 cm, pour montage sur cloisons légères ou derrière maçonnerie suivant plans
- réservoir encastré type DUOFIX de chez GEBERIT ou équivalent, modèle extra-plat, déclenchement par plaque de commande frontale double touche inox 3/61 avec mécanisme silencieux, économiseur d'eau NF, robinet à flotteur NF classe acoustique 1, robinet d'arrêt, tubulure d'arrivée d'eau compris pattes de fixations, coudes, joints de connexion, visseries complètes

1 - 3 Lavabo

Fourniture et pose d'un lavabo PMR, modèle ODEON ou équivalent, dim. 41 x 32 cm, équipé de :

- cache-siphon
- siphon à culot démontable
- bonde à grille
- robinetterie temporisée monotrou, y compris flexibles, robinets d'arrêt
- Fixation dans cloison existante avec renforts

1 - 4 Barre de maintien

Barre de maintien PMR chromée inclinée à 135° avec platine de fixation, visseries cachées et planche de renfort dans cloison. Marque CREE, gamme LINIDO ou équivalent

1 - 5 Alimentation EF et évacuations

Canalisations cuivre

A raccorder sur attentes du lot gros-œuvre :

Distribution d'eau froide en tube cuivre écroui conformes à la norme EN

1057 avec raccords par brasure capillaire à l'argent (NF E 29-591) pour l'ensemble des canalisations non encastrées.

Pose réalisée conformément aux prescriptions du DTU 60-5.

Tube cuivre recuit de type SANCO (garantie anti-corrosion 30 ans) pour l'ensemble des canalisations de raccordement aux robinetteries.

Toutes les canalisations seront éprouvées à une pression de 30 bars avec martelage des brasures.

Les canalisations en cuivre passant en encastré en cloison seront placées sous fourreau CINTROPLAST lisse, le tube cannelé sera proscrit et refusé.

En élévation, fixation sur colliers démontables en acier cadmié avec interposition de bagues anti-vibratiles.

En faux-plafond, support galvanisé avec tige filetée permettant ce réglage en hauteur et collier démontable en acier cadmié avec interposition de l'isolation, bagues antivibratiles

Diamètre de raccordement des appareils : 10/12

Vanne - Clapet – Vidange

Vannes ¼ de tour avec purge sur chaque dérivation et colonnes EF / EC.

En haut de colonnes, mise en oeuvre d'anti-bélier et de dégazeurs.

Elles seront compatibles avec le tube distribué.

Même marque avec raccords démontables pour pression de service minimum 6 bars.

Les vannes seront installées sur les dérivation sur les colonnes et pour chaque bloc sanitaire.

Purge d'air

Tous les points hauts de circuit seront munis de bouteilles de purge d'air de DN ext. > 60 mm (chambre de réduction de vitesse).

Les bouteilles de purge seront équipées d'un robinet à soupape DN 20 et d'un purgeur d'air automatique isolé par un robinet DN 15.

Les tuyauteries de vidange seront installées jusqu'à l'écoulement le plus proche, avec entonnoir de collecte contrôlable.

Antibélier

Installés aux extrémités des circuits d'eau froide et près de tout élément pouvant provoquer un coup de bélier (antiretour, électrovanne, etc.)

Ces dispositifs seront de type pneumatique à membrane ou à ressort, qualité alimentaire.

Percements, fourreaux, rebouchages

Intégralement à la charge du présent dans les maçonneries existantes.

Fourreaux et rebouchages en maçonneries neuves et cloisons intégralement à la charge du présent lot, y compris respect du degré de coupe-feu de traversée.

Evacuations EU/EV

Principe

Le présent lot devra l'évacuation de tous les appareils sanitaires jusqu'aux pieds de chute prévus au lot Gros Oeuvre et repérés sur les plans de sanitaire évacuation.

L'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec l'entrepreneur du lot Gros Oeuvre afin que lui soient réservées aux emplacements et dans les diamètres nécessaires, les attentes dont il aura besoin, notamment pour tous les collecteurs situés en terre-plein ou attentes à l'extérieur des bâtiments. Dans le cas où cette précaution n'aurait pas été prise suffisamment à temps, l'entrepreneur serait responsable des modifications à apporter pour assurer une évacuation correcte de ses installations et en assurera les frais financiers si des ouvrages sont demandés pour ce motif à d'autres corps d'état.

Toutes les chutes avec séparation eaux usées et eaux vannes seront réalisées en tube PVC.

Canalisations PVC

Tuyauterie PVC M1, série E.U. de forte épaisseur.

Culottes, coudes, en PVC, assemblage par collage.

Tampon de visite.

Fixation par colliers avec interposition de bague caoutchouc de marque MUPRO.

Toutes ces canalisations seront à mettre en oeuvre suivant le DTU n° 60.1. avec pente minimale de 1,5 cm pm en parcours dits horizontaux.

Traversée de plancher avec mise en place de fourreau TALMISOL ou caoutchouc cellulaire et rebouchage intégral de toute réservation horizontale ou verticale avant habillage.

Tout dégât causé pour la réparation, dû à la non observation de cette recommandation sera à la charge du présent lot qui ne devra pas attendre la notification du rebouchage pour l'exécuter.

Joint de dilatation ou culotte avec joints à lèvres.

Fourniture au lot G.O. des implantations exactes de l'ensemble des chutes et attentes pour appareils.

Tous les pieds de chutes seront équipés de tampons de visite et de dégorgement.

WC : diamètre 100mm

Lavabo : diamètre 30mm

Ventilation primaire

Ventilation primaire chute PVC MI diam. 96/100. Mise en place de soupape anti-vide dans la gaine technique. Compris trappe de visite bois avec fermeture à clef.

Peinture sur Volets

Peinture sur bois ancien : volets extérieurs deux faces y compris pentures, crochets marseillais, etc.

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépolissage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé, comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

Peinture sur pierre

Peinture en rouge brun sur pierre calcaire du texte "CHANAC" gravé dans la pierre sur les deux pignons.

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépolissage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé, comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

2) PETITE VITESSE (commune d'Esclanèdes)

2 - 1 Bac à laver

Fourniture et pose d'un bac à laver céramique dimension 70X70 :

- vidage complet avec bonde inox avec bouchon et chaînette
- Robinetterie murale à bec haut mobile, y compris rosaces de finition chromées
- siphon à culot démontable
- console de fixation en inox

2 - 2 Robinet de puisage

- Robinets de puisage neufs, avec dispositif de purge, raccord au nez DN 15115, disconnecteur HA, rosace de finition et de fixation.

2 - 3 Grille EU

Fourniture et pose d'une grille galva avec siphon de sol 30X30 pour récupération des eaux du robinet de puisage. Compris raccord de finition sur sol existant et raccordement sur réseau EU

2 - 4 Evacuation EU

Fourniture et pose d'un tuyau d'évacuation en PVC DN40 pour évacuation du bac à laver et de la grille EU.

Toutes ces canalisations seront à mettre en oeuvre suivant le DTU n° 60.1. avec pente minimale de 1,5 cm pm en parcours dits horizontaux.

Raccordement sur attentes EU extérieures

Tous les pieds de chutes seront équipés de tampons de visite et de dégorgeement.

Culottes, coudes, en PVC, assemblage par collage.

Compris saigné et rebouchage du sol existant

Compris percement et rebouchage du mur pierre existant

Compris toutes sujétion de fixation et de raccordement

2 - 5 Alimentation AEP

Alimentations Aep du bac à laver à raccordée sur attentes AEP extérieur :

Distribution d'eau froide en tube cuivre écroui conformes à la norme EN

1057 avec raccords par brasure capillaire à l'argent (NF E 29-591) pour l'ensemble des canalisations non encastrées.

Pose réalisée conformément aux prescriptions du DTU 60-5.

Tube cuivre recuit de type SANCO (garantie anti-corrosion 30 ans) pour l'ensemble des canalisations de raccordement aux robinetteries.

Toutes les canalisations seront éprouvées à une pression de 30 bars avec martelage des brasures.

Les canalisations en cuivre passant en encastré en cloison seront placées sous fourreau CINTROPLAST lisse, le tube cannelé sera proscrit et refusé.

En élévation, fixation sur colliers démontables en acier cadmié avec interposition de bagues anti-vibratiles.

Compris saigné et rebouchage du sol existant

Compris percement et rebouchage du mur pierre existant

Compris toutes sujétion de fixation et de raccordement

Diamètre de raccordement: 10/12

3) LATERINES (commune d'Esclanèdes)

3 - 1 Evier

Fourniture et pose d'un évier céramique dimension 50X100 :

- accessoires de fixation et étriers
- vidage complet avec bonde inox avec bouchon et chaînette
- robinetterie mono commande à bec haut mobile, bec tube orientable, corps monobloc en laiton chromé, manette métal pleine verticale fixée par vis pointeau anti-desserrage.
- console de fixation en inox

3 - 2 Evacuation EU

Fourniture et pose d'un tuyau d'évacuation en PVC DN40 pour évacuation de l'évier.
 Toutes ces canalisations seront à mettre en oeuvre suivant le DTU n° 60.1. avec pente minimale de 1,5 cm pm en parcours dits horizontaux.
 Raccordement sur attentes EU extérieures
 Tous les pieds de chutes seront équipés de tampons de visite et de dégorgement.
 Culottes, coudes, en PVC, assemblage par collage.
 Compris saigné et rebouchage du sol existant
 Compris percement et rebouchage du mur pierre existant
 Compris toutes sujétion de fixation et de raccordement

3 - 3 Alimentation AEP

Alimentations Aep de l'évier à raccordée sur attentes AEP extérieur :
 Distribution d'eau froide en tube cuivre écroui conformes à la norme EN 1057 avec raccords par brasure capillaire à l'argent (NF E 29-591) pour l'ensemble des canalisations non encastrées.
 Pose réalisée conformément aux prescriptions du DTU 60-5.
 Tube cuivre recuit de type SANCO (garantie anti-corrosion 30 ans) pour l'ensemble des canalisations de raccordement aux robinetteries.
 Toutes les canalisations seront éprouvées à une pression de 30 bars avec martelage des brasures.
 Les canalisations en cuivre passant en encastré en cloison seront placées sous fourreau CINTROPLAST lisse, le tube cannelé sera proscrit et refusé.
 En élévation, fixation sur colliers démontables en acier cadmié avec interposition de bagues anti-vibratiles.
 Compris saigné et rebouchage du sol existant
 Compris percement et rebouchage du mur pierre existant
 Compris toutes sujétion de fixation et de raccordement
 Diamètre de raccordement: 10/12

IV- CARRELAGE-FAÏENCE :

1) LA GARE ET ANNEXE (commune de Chanac)

1 - 1 Ragréage

Réalisation d'une chape de ragréage sur sol existant avec forme de pente vers le siphon de sol posé par le maçon. Finition par ponçage soigné. Mortier polyvalent de type Sika level-110

1 - 2 Carrelage

Fourniture et pose COLLEE à la colle adaptée de carrelages type:
 Gamme UNI MATE Pavigrés21, teinte Moka
 Section: 30x30 - Classement UPEC U4 P4 E3 C2
 Façon pour formes de pente vers siphon de sol.
 Façon des joints au mortier EPOXY prêt à l'emploi, mise en oeuvre conforme aux recommandations du fabricant quant à la température de pose et au nettoyage des surfaces.
 Compris façon des joints et bande de dilatation en périmètre des pièces, joints de fractionnement et de dilatation conformes aux stipulations du CPT SOLS COLLES

1 - 3 Etanchéité

Réalisation d'enduit d'étanchéité de type CERMIPROOF de DESVRES sous revêtement céramique destiné à l'étanchéité comprenant:

- *Application du primaire Cermifilm.
 - *Application de la bande d'armature AR14 au Cermiproof sur les parties angulaires.
 - *Application de l'étanchéité Cermiproof épaisseur mini 1mm, mise en oeuvre au rouleau ou à la brosse en plusieurs couches.
- La pose sera réalisée en tous points suivant le Cahier des Charges d'Emploi et de Mise en Oeuvre édité par DESVRES.

1 - 4 Faïences murales

Archétype: UNI émaillé Pavigrés21, teinte Moka, Section: 10X30, pose horizontale
 Pose à la colle agréée type Carroflex ou Carropâte de Ségécol compris coupes et façon des joints.

Accessoires de finitions d'angles saillants type profilé Rondec Schulter 1/4 de rond PVC.
 Pose sur doublage toute hauteur. Réalisation de joints époxy

V- PEINTURE :

1) LA GARE ET ANNEXE (commune de Chanac)

1 - 1 Plafond

Sur ouvrages plaques de plâtre après préparation des supports il sera exécuté une peinture satinée décorative en phase aqueuse ayant un label NF ENVIRONNEMENT certifié par un organisme agréé de type :

HYDROSATIN de GAUTHIER

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

1 - 2 Peinture sur bois

Sur face intérieur de la porte bois, après préparation des supports, il sera exécuté une peinture satinée décorative en phase aqueuse ayant un label NF ENVIRONNEMENT certifié par un organisme agréé de type :

HYDROSATIN de GAUTHIER

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.